

CGEDD À LA UNE VEILLE PAYSAGES n°6

ENCART du n°86 janvier-février 2019

Transition énergétique et démarche paysagère

ÉDITO



Inauguration de la centrale éolienne du Mené (Côtes d'Armor) en juillet 2013

La contestation des installations d'énergies renouvelables prend souvent le paysage pour point d'appui : les implantations d'éoliennes ou de centrales solaires sont perçues comme des ajouts aléatoires à l'espace chaotique des périphéries urbaines, ou comme des palliatifs peu convaincants à la désertification des campagnes. Approche jusque-là considérée comme « subjective » et peu « scientifique », la méthode paysagère est désormais prise au sérieux comme processus facilitateur. La position actuelle de l'ADEME est significative à cet égard : l'un de ses responsables régionaux en Hauts-de-France, Eric Vidalenc, constatait ainsi récemment sur le site d' « Alternatives économiques¹ » qu'il fallait « faire du paysage un levier dans la transition énergétique ». Il ne suffisait plus de « ne pas trop toucher le paysage » mais de le « dessiner » avec ces éléments nouveaux. Dans la foulée, l'ADEME rejoignait le 4 décembre les partenaires de la chaire « énergie et paysages » de l'École du paysage de Versailles, et subventionnait le colloque « Territoires de l'après-pétrole, l'atout du paysage » qui s'est tenu les 8 et 9 décembre au Louvre-Lens. Concernant l'acceptabilité sociale de la transition énergétique, les lignes sont en train de bouger... grâce au paysage.

(1) <https://blogs.alternatives-economiques.fr/vidalenc/2018/10/28/le-paysage-receptacle-ou-levier-de-la-transition-energetique>

FOCUS

92 « plans de paysage » au service des projets de territoire

Un jury de professionnels et d'élus présidé par Jean-Luc Cabrit (CGEDD) a désigné le 22 octobre dernier les quinze lauréats de l'appel à projets « Plan de paysage » 2018. Ils recevront une aide technique et financière (30 000€) de l'État tout comme les 77 lauréats sélectionnés depuis 2013.

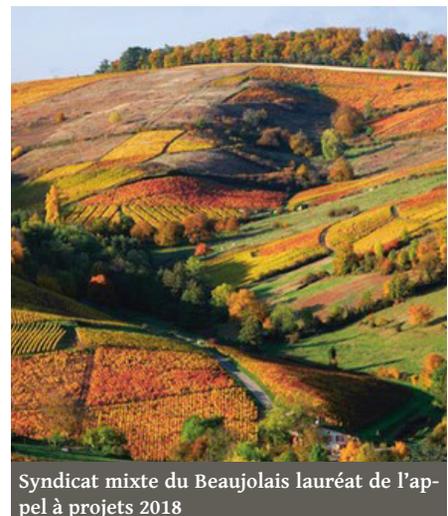
Le plan de paysage est une démarche volontaire qui s'applique à un territoire de projet, à l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité, d'un pays, d'une unité paysagère urbaine ou rurale.

Il prend en compte les différentes dimensions d'un territoire (géographie, hydrologie, bâti, transports, agricul-

ture, organisation sociale...), de façon transversale et non comme des logiques séparées. Il peut se traduire dans le PLU par exemple, mais aussi aboutir à des projets concrets.

Le club plans de paysage qui met en réseau les lauréats se développe, l'outil commence à être connu, les projets mûrissent : il faudra peut-être revoir les règles de sélection, mais aussi évaluer les dynamiques locales dans la durée.

Site extranet du club « plans de paysage » :
<http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr>
Nom d'utilisateur : planpaysage
Mot de passe : extr@planpaysage



Syndicat mixte du Beaujolais lauréat de l'appel à projets 2018

RETOUR SUR

L'attribution du label Grand site de France aux dunes sauvages de Gâvres à Quiberon



Décision ministérielle du 24 décembre 2018, il s'agit du 18^e grand site de France et du second en Bretagne après l'emblématique Pointe du Raz.

Entre la presqu'île de Gâvres à celle de Quiberon s'étend le plus grand massif dunaire de Bretagne. Il couvre près de 12 000 hectares et sur 35 km de linéaire côtier.

Le rapport de Jean-Luc Cabrit à la commission supérieure des sites (15 novembre 2018) note que « la reconquête des milieux dunaires, y a été spectaculaire », et « la gestion des flux touristiques traitée avec un grand professionnalisme ». Ce paysage « à la beauté simple et naturelle » requiert « modestie et réversibilité » des futurs aménagements : « une fois les estivants partis, le site doit « se reposer », se régénérer chaque année un peu plus » recommande-t-il dans son avis favorable à la labellisation.

Téléchargement du rapport : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012369-01_rapport_cle29edbd.pdf

Renouvellement du label Grand site de France du massif du Canigó

Décision signée par le ministre le 21 décembre 2018, le renouvellement du label porte sur un périmètre étendu à 50 communes, couvrant une vaste superficie de 105 652 ha. Dans son rapport du 20 septembre dernier à la commission supérieure, Jean-Marc Boyer notait que .../...

AU FIL DES TERRITOIRES ET DES RÉSEAUX

Les paysages des grands itinéraires patrimoniaux, Toulouse, 22 janvier 2019

Organisée par le réseau paysage Occitanie, cette journée a exploré les paysages de la Garonne, du canal des deux-mers ou encore les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, en mettant en évidence l'apport des

observatoires photographiques du paysage dans leur gestion.

En savoir plus : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/journee-thematique-opp-les-grands-itinéraires-a24217.html>

Après l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, de nouveaux « réseaux paysages régionaux » s'affirment en Bretagne et en Auvergne-Rhône-Alpes



En Bretagne :

Piloté conjointement par la DREAL et la région, le réseau s'appuie sur l'observatoire de l'Environnement et sur l'unité mixte de recherche (UMR) « espaces et sociétés » de l'université de Rennes. Il s'est constitué à partir de la dynamique des observatoires photographiques du paysage, dont les 40 structures porteuses sont regroupées depuis décembre 2016 dans la plate-forme « POPP-Breizh ». Une première journée régionale a eu lieu le 8 novembre dernier à Paimpont (Île-et-Vilaine), avec un « salon du paysage » de 13 stands (dont les forestiers, l'INRA, les CAUE, etc.).

En savoir plus : <http://www2.dreal-bretagne.application.i2/paysages-en-action-les-territoires-en-parlent-a3744.html>

En Auvergne-Rhône-Alpes :

Le réseau créé en juin 2018 est piloté par des représentants de l'État (DREAL, mais aussi DRAC), de la région, de l'union régionale des CAUE, de l'association regroupant les parcs naturels régionaux et de celle regroupant les agences d'urbanisme. Il est appuyé par le CEREMA Centre-est.

En savoir plus : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/le-reseau-regional-a1225.html>

AGENDA

15-17 mai 2019 : à Avignon au Pont-du-Gard et en Camargue, séminaire des paysagistes-conseils de l'État. Renseignements sur le site de l'association des paysagistes-conseils de l'État (APCE).

<http://www.paysagistes-conseils.org>

3 mai-13 juillet 2019 : à Versailles, première « biennale de l'architecture et du paysage » sur « l'homme, la nature et la ville ». « Le défi des urbanistes du XXI^e siècle est de proposer une vision globale, holistique, qui prenne en compte les grands sujets mis en lumière par la COP 21 : le réchauffement climatique, la pollution, l'urbanisation galopante, le manque de terres cultivables... »

La première ambition de la BAP est de montrer qu'architectes et paysagistes, mais aussi penseurs, artistes, entrepreneurs, élus et bien sûr citoyens ne peuvent plus agir séparément ».

François de Mazières, maire de Versailles et commissaire général de la biennale. Programme et renseignements : <http://bap-idf.com/>

28-29 juin 2019 : à Pérignat-ès-Allier (Puy de Dôme), prochain « séminaire en résidence » du programme de recherche-action « Paysages, territoires, transitions » suivi par le commissariat général au développement durable (CGDD). Plus d'informations : <http://www.environnement-urbanisme.certu.equipement.gouv.fr/>



Un rapport d'inspection générale, source de droit ?



Camping à l'arrière de la Dune

Trois décisions rendues le 22 novembre 2018 par le tribunal administratif de Bordeaux éclairent d'un jour nouveau le travail de l'inspection générale des sites et au delà celui du CGEDD.

Le site classé de la Dune du Pilat (Gironde) englobe cinq campings situés à l'arrière de cette exceptionnelle « montagne de sable ». Ces installations déjà présentes lors du classement en 1985, bénéficient de droits acquis pour leur exploitation courante. Mais celle-ci n'englobe pas les remplacements des emplacements de tentes ou de caravanes par des bungalows, qui doivent faire l'objet d'autorisations ministérielles.

En décembre 2012, un rapport de Denis Clément a formulé une doctrine concernant ces installations : très visibles depuis le haut de la dune, elles créent dans la forêt, des trouées de plus en plus larges et généralement peu esthétiques que le rapport préconisait d'effacer progressivement. C'est sur le fondement de la « feuille

de route » ainsi énoncée que les autorisations sont désormais délivrées.

Et c'est bien ce fondement que contestaient les gérants des campings ayant fait l'objet, en mars 2017 d'un refus de permis d'aménager. Le juge administratif les a déboutés en considérant que « *c'est sans erreur de droit que le ministre peut s'appuyer sur un rapport d'inspection générale au regard des fonctions d'expertise confiées au CGEDD auprès du ministre par les décrets du 9 juillet 2018, et du 2 octobre 2015* ». Le tribunal cite par ailleurs des extraits de ce rapport pour appuyer sa décision.

Nous sommes donc bien en présence d'une reconnaissance des rapports de l'inspection générale des sites comme sources de droit au même titre que les textes de droit positif, les débats parlementaires ou la jurisprudence elle-même.

http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008743-01_rapport.pdf

Le bilan 2018 de l'inspection générale des sites

Ving-huit rapports ont été rendus par l'Inspection générale des sites entre janvier et décembre 2018, dont quatorze présentés en commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Ces derniers sont consultables sur le site du CGEDD. Quatre d'entre eux étaient relatifs à des opérations Grand sites ou à des attributions/renouvellements de labels Grand site de France. Le rythme de production est sensiblement le même qu'en 2017 (trente rapports rédigés dont onze présentés en commission supérieure).



Sommet du Puy Mary (site classé)

Lire les rapports : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=43

RETOUR SUR

.../... « les nouveaux territoires [inclus] sont porteurs d'une qualité patrimoniale et paysagère importante », il saluait « la maîtrise et l'exigence atteintes par le syndicat mixte gestionnaire », et concluait que « la volonté de redonner à cette montagne si particulière sa qualité est fièrement portée par tous les élus de ce territoire, par la population locale, par les agents du syndicat mixte avec l'appui constant et vigilant des services de l'État ».



Téléchargement du rapport : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012362-01_avis_cle5d16b7.pdf

La 4^e journée nationale agroforesterie au ministère de l'Agriculture le 18 décembre 2018

Près de 200 personnes étaient réunies pour un bilan du plan agroforesterie 2015-2020.

Le dispositif de suivi des bocages par l'IGN et l'office national de la Chasse et de Faune sauvage, y a été présenté. Il permettra d'obtenir, d'ici l'été 2020, une cartographie précise et chiffrée de ce bocage.

Les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ont recruté, en juin 2018, une paysagiste-conseil, positionnée en Nouvelle-Aquitaine, afin de coordonner agroforesterie et paysage. Un phénomène préoccupant : l'arrachage des haies est devenu exceptionnel, mais beaucoup d'entre elles ne sont plus entretenues faute de transmission du savoir-faire...

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/objectif-atteint-pour-la-4e-journee-nationale-de-lagroforesterie>

L'OUVRAGE DU TRIMESTRE

L'urbanisme des milieux vivants



L'ouvrage illustre et décrit le grand prix de l'urbanisme 2018, pour la première fois décerné à un collectif, l'agence Ter, fondée par trois paysagistes, Henri Bava, Michel Höessler et Olivier Philippe. Leur travail s'illustre par des projets qui considèrent le sol vivant comme concept fondateur de l'urbanisme, le paysage comme matrice d'une approche durable du territoire.

À partir d'une démarche de recherche collective pour faire émerger « le code-source » du projet, l'agence, s'appuyant sur les structures paysagères existantes, travaille sur la continuité spatiale et l'emboîtement des échelles. Elle utilise la coupe comme outil principal pour exprimer la transversalité. À l'échelle du grand territoire, elle cherche à réparer les désordres engendrés par l'étalement urbain et s'attache à la préservation des espaces agricoles. À l'échelle des villes, elle intervient sur les espaces publics et conçoit des parcs, comme espaces de ressources naturelles, principes d'écosystème vertical.

Autant d'exemples qui démontrent la capacité de l'agence Ter à transformer sa lecture de la géographie et de l'histoire d'un site en interventions subtiles, révélatrices de la mémoire des sols.

Agence TER, grand prix de l'urbanisme 2018, sous la direction d'Ariella Masbouni, Coll. Projet urbain
Ed. Parenthèses (décembre 2018)

EN EUROPE ET DANS LE MONDE

22^e réunion des ateliers pour la mise en œuvre de la convention européenne du paysage sur le thème « Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux »

Séville, Espagne, 14-15 mars 2019



Séville

Avec notamment des interventions de Julien Transy et Gilles de Beaulieu (bureau des paysages, DGALN : « la prise en compte de l'eau dans les politiques et plans de paysage »), Carmen Caro (ministère de la Culture, Madrid), Peter Ros (« Paysages sur l'eau et paysages sous l'eau aux Pays-Bas »), Luc Talassinos (DREAL PACA : « prendre la mer pour re-

garder la terre »), Olivier Musard (parc naturel marin du Golfe du Lion : « les paysages sous-marins »), Yves Luginbühl (CNRS : « la participation citoyenne à la gestion des paysages de l'eau »).

Programme et inscription : <https://rm.coe.int/council-of-europe-european-landscape-convention-22nd-meeting-of-the-wo/16808f255b>

4^e congrès mondial des paysages de terrasses



Terrasses aux Canaries

13 au 22 mars, aux Canaries (Espagne). Ce congrès est organisé par l'observatoire des Paysages, le gouvernement autonome canarien et l'ITLA (International Terraced Landscapes Alliance).

« Partout dans le monde, la perception, la représentation et l'action sur les terrasses signifie que l'on comprend ce que veut dire

« construire un paysage » : les territoires de terrasses sont intimement liés aux populations et à leur mode d'existence » (extrait de la présentation du congrès sur le site de l'observatoire).

Programme et renseignements : <http://terracedlandscapes2019.es>

Colloque international « le paysage, l'agriculture et la femme »

9 et 10 mai, à La Cartoixa d'Escaladei (Priorat, Catalogne espagnole). « Dans les paysages agricoles le rôle de la femme a une importance capitale aussi bien dans la pratique quotidienne que dans la transmission des savoirs ».

Organisé par la comarca del Priorat et l'Observatoire catalan du paysage.

http://www.catpaisatge.net/cat/notes_premsa2.php?idNot=381#mnu

CGEDD À LA UNE

Directrice de la publication : Anne-Marie LEVRAUT / Rédactrice en chef : Maud de CRÉPY / Coordination : Jean-Pierre THIBAUT / jean-pierre.thibault@developpement-durable.gouv.fr

Comité de rédaction : mission « Sites et paysages » du CGEDD / Contribution au numéro : Jean-Marc BOYER, Jean-Luc CABRIT, Catherine CANDELIER, Dominique MICHEL, Jean-Pierre THIBAUT.

Secrétariat de rédaction et réalisation : Mélanie MOUËZA Tél. 01 40 81 23 73 / melanie.moueza@developpement-durable.gouv.fr

Crédits photos et illustrations : Ouest-France, DHC News, Syndicat mixte du Beaujolais, Conseil départemental des Pyrénées orientales / Michel Castillo, DREAL Bretagne / Stéphane Mahé, Conseil de l'Europe, ITLA. / Reprographie : MTES/MCT - SPSSI/ATL2 Document imprimé selon des procédés respectueux de l'environnement

